



Ce certificat est conforme à la législation Française.

Il n'est pas obligatoire, vous pouvez en avoir un autre en possession mais il est impératif qu'il soit stipulé : aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et qu'il soit daté de moins d'un an à la date de la course, le 30 juillet 2016.

Il doit être impérativement fourni dans les 3 semaines après votre inscription. Vous pourrez le mettre en ligne sur votre espace coureur, l'envoyer par mail à la6000d@la-plagne.com ou par courrier à l'Office du Tourisme de la Grande Plagne / La Plagne Tourisme / la 6000D / BP 52 / Plagne Centre / 73210 AIME Cedex.

Pour les licenciés FFA ou FFTriathlon vous pouvez fournir une copie de votre licence.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur

Certifie que l'examen de :

NOM et Prénom :

Né(e) le : Sexe :

Ne révèle aucune contre-indication à la pratique

de la course à pied en compétition

Cachet du Médecin

Date de la consultation :

Signature du médecin :